



Commune
de
Rubrouck

59285

Tél. 03 28 43 03 83
Fax 03 28 43 05 67

Le 16 juin 2023 à 20 heures, en mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

- L. EVERAERE, Maire

- Présents : D. DEWYNTER, K. NEFFE, C. BECK, A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, G. LANGLOIS, V. POLLET, JC. PONSIN;
- Excusé(s) : P. LICOUR, qui a donné pouvoir à L. EVERAERE, P. NOVELLE, qui a donné pouvoir à A. IOOS, L. BOUCKAERT, O. WIART.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Date de la convocation : 9 juin 2023

Le conseil municipal désigne JC. PONSIN comme secrétaire de séance.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 24 mars 2023.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité.

2) Demande de subvention auprès de la CCFI

La CCFI met à disposition des communes un fonds de soutien aux collectivités pour leur projet. Ceux prévus pour cette année à Rubrouck sont éligibles mais pas la restauration des édifices religieux.

La commune pourrait donc profiter d'une subvention de 25% sur les travaux de menuiserie à la maison des associations, l'isolation des plafonds des salles de classe et de la cantine et l'installation des pompes à chaleur aux écoles, soit 18 207.33€ (72 829.32€ HT de travaux).

Le conseil accepte à l'unanimité.

Un point est fait concernant le financement de ces projets :

- la région a émis un avis favorable à la demande de financement de 30% des travaux d'isolation des plafonds des écoles et de la cantine et de changement des menuiseries à la maison des associations.
- le Sous-Préfet a transmis au Préfet un avis très favorable pour la demande de financement de 40% des travaux de WC publics à l'aire de loisirs.

Pour ce qui est de l'aménagement du trottoir de la route de Bourbourg de 2022, les deux derniers soldes de subvention ont été demandés et versés. La ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'Epargne n'a donc plus besoin d'être renouvelée. La trésorerie communale sera donc suffisante pour mener à bien les projets 2023.

3) Occupation des locaux par l'ADMR

Depuis sa fusion entre les antennes de Rubrouck et d'Arnèke, l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural avait deux bureaux, un dans chaque village. Son Président a souhaité les regrouper par souci d'économies et de simplification du fonctionnement et a sollicité la commune pour avoir un bureau plus grand. L'association occupe donc depuis la mi-mai le bureau surélevé de la mairie. Le Président de l'ADMR a proposé d'indemniser la mairie mensuellement comme il le faisait pour le bureau d'Arnèke à hauteur de 100€.

Le conseil accepte à l'unanimité.

4) Fixation des tarifs des accueils de loisirs et de la cantine

Il est décidé à l'unanimité (2 abstentions uniquement sur le vote pour le tarif de l'accueil périscolaire) de maintenir, pour la rentrée de septembre 2023 les tarifs de tous les accueils de loisirs, du périscolaire et de la cantine au même niveau que ceux de l'année 2022/2023.

Quotient familial	Accueil périscolaire		Tarif 2024 Petites vacances à la semaine	Tarif 2024 Grandes vacances à la semaine	Péricentre Grandes vacances à la matinée
	Tarif de 7h30 à 8h15	Tarif de 16h à 16h45, de 16h45 à 17h30 et de 17h30 à 18h15			
0€ - 369€	0.20€	0.20€	4,50 €	5,00€	0.75€
370€ - 499€	0.36€	0.36€	7,80 €	8,00€	1.35€
500€ - 700€	0.48€	0.48€	10,00 €	10,50€	1.80€
701€ - 800€	0.72€	0.72€	11,00 €	11,50€	2.00€
801€ - 1 000€	0.80€	0.80€	12,50 €	13,00€	2.50€
Plus de 1 000€	0.85€	0.85€	13,50 €	14.00€	3.00€
Retard	19€				
Droit d'inscription				8.00€	

Cantine

	Quotient familial	Tarif
Tranche 1	0€ - 700€	0,75€
Tranche 2	701€ - 2000€	1,00 €
Tranche 3	2001€ et +	2,90 €

5) Demande de subvention

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé d'attendre la demande du CCAS avant de statuer sur cette dernière. Dans son budget primitif, fin mars, la demande de subvention habituelle de 3 000€ a été votée par le CCAS. Elle correspond toujours à la prise en charge du repas des aînés dont l'organisation a été confiée par la mairie au CCAS. Le conseil accepte à l'unanimité.

6) Transformation de la CCFI en communauté d'agglomération

Par délibérations en date du 16 mai 2023, adoptées à l'unanimité et relatives à l'Extension/Modification des compétences, le conseil communautaire de la CCFI s'est engagé pour transformer la Communautés de Communes en Communauté d'agglomération. Suite aux délibérations précitées, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications de statuts engagés. C'est donc un préalable nécessaire pour pouvoir voter, en fin d'année, sur la transformation en communauté d'agglomération.

La réflexion initiale de la CCFI portait sur la recherche de financements supplémentaires (400 000€ de DGF supplémentaires) et sur l'harmonisation de certaines compétences sur l'ensemble du territoire intercommunal. La procédure est assez simple (pas de nouvelle personnalité juridique, pas de modification de la composition du conseil, poursuite des mandats des délégués communautaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'extension des compétences suivantes de la CCFI :

- Gestion des eaux pluviales urbaines, de politique de la ville, d'équilibre social de l'habitat, d'aménagement de l'espace et d'accueil des gens du voyage
- Eau et Assainissement

7) Réseau de lecture publique – Avenant à la convention de service commun et modification des tarifs d'inscription au réseau

La CCFI a souhaité se fixer les orientations stratégiques à l'horizon 2024 suivantes :

- l'unification des réseaux de la Serpentine et de 'T Boekhuus en un seul réseau,
- le déploiement de la RFID courant 2023/2024,
- la gratuité d'adhésion au réseau de lecture publique.

La contrepartie de la gratuité est la suivante : la cotisation communale versée à la CCFI baisse de 0.20€/habitant, la commune versant ces 20cts/hab. à l'association. Mais le manque à gagner pour Envie de lire serait plus important que ces 191€, il serait de l'ordre de 270-300€.

Le conseil vote donc à l'unanimité l'adhésion au service commun ainsi modifié et le versement d'une subvention à l'association Envie de lire pour compenser la perte des adhésions. L'association ne souhaitant pas qu'il soit installé, le système RFID n'est pas adopté.

Questions et Informations Diverses.

ATC France, qui a remplacé Orange dans le bail qui nous lie pour l'antenne téléphonique, souhaite régulariser la situation en proposant de signer un contrat entre la commune et ATC directement tout en sollicitant des agrandissements successifs de la surface mise à disposition : 4 tranches de 10m² pour l'installation d'équipement. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande pour ne pas rendre possible l'installation d'une nouvelle antenne.

Les maires de Bollezeele, Arnèke et Rubrouck se rendront à Pontcarré pour faire avancer le dossier de la vente de la maison appartenant aux 3 villages et qui serait libre d'occupation depuis plusieurs semaines.

La boîte de vitesse du véhicule communal serait sur le point de lâcher. Vu son âge, il est décidé de scruter les occasions pour le remplacer.

Le jardinier employé à mi-temps de la commune a remis sa démission. Il sera fait appel à des intervenants extérieurs à partir de juillet pour une partie des espaces verts.

500€ de vaisselle incassable a été achetée pour les manifestations extérieures des associations villageoises.

La région informe avoir versé une subvention à Océane Debruyne pour l'encouragement à l'élevage du jeune cheval.

La séance est levée à 21 h 55.